

FO DGFIP 49

Syndicat Force ouvrière des Finances Publiques de Maine et Loire.

Angers le 9 août 2016,

à l'attention de
Madame ou Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Objet :

- Suppression du Centre des finances publiques de Saint Georges sur Loire,
- Disparition de la mission du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Chalonnes sur Loire .
- Pérennité des sites de Chalonnes sur Loire et Bellevigne en Layon.

Madame ou Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La section **FO DGFIP** de Maine et Loire vous alerte sur les risques et les conséquences de la fermeture du centre des finances publiques de Saint Georges sur Loire le 31 décembre 2016.

Élus de la nation, vous avez déjà certainement débattu des moyens que vous donne l'État et des conséquences de la baisse des dotations.

Là où la démocratie exigerait le maintien des services publics de proximité pour subvenir aux besoins des élus, des populations, l'administration pour réaliser des économies d'échelles imposés par le gouvernement adapte son réseau à la diminution des effectifs, aux réformes territoriales (montée en puissance de l'intercommunalité, regroupement de communes...).

Cette politique de réduction drastique des budgets a pour conséquence un recul des services publics (hôpitaux, bureaux de Poste, écoles, centres des finances publiques, Gendarmeries...) au détriment des populations et des élus notamment en milieu rural.

Soucieux de la bonne gestion des deniers publics, le syndicat **FO DGFIP 49** ne peut cependant pas arrêter sa réflexion aux seuls critères de réduction de la dépense publique imposés aux états par l'Union Européenne pour satisfaire les marchés financiers. Si les services publics ont un coût, la démocratie et l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire ont un prix que l'état se doit d'assumer par sa présence et l'exécution de ses missions.

Ainsi, dans le département du Maine-et-Loire, la direction départementale des Finances Publiques envisage de fermer la trésorerie de Saint Georges sur Loire. Le recouvrement et le renseignement de l'impôt seront transférés aux SIP de Cholet et d'Angers, la gestion des collectivités locales migrera vers le centre des Finances Publiques de Chalonnes sur Loire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour parvenir à ses fins, elle met en avant le développement de l'Internet (l'e-administration) pour justifier les restructurations en milieu rural. Or, ce mode de contact à distance n'instaure en aucun cas une égalité d'accès devant les services publics. Les personnes âgées, loin de maîtriser l'outil informatique, les contribuables en situation difficile, de plus en plus nombreux avec la crise ainsi que les interdits bancaires seront privés de la convivialité rassurante d'un accueil à un guichet de proximité et devront se déplacer à leur frais sur les sites de Cholet ou d'Angers.

Une suppression de centre de Finances Publiques peut en cacher une autre !

Si le site de Saint Georges sur Loire disparaît, la communauté de communes Layon Loire Aubance ne disposera plus au 1^{er} janvier 2017 que de deux centres des Finances Publiques, Chalonnes sur

Loire (spécialisé secteur public local) et Bellevigné en layon (chargé du secteur public local et du recouvrement de l'impôt).

La direction départementale des Finances Publiques supprimera ensuite soit le centre des Finances Publiques de Chalonnes sur Loire, soit celui de Bellevigné en layon en fonction du lieu du siège administratif de la communauté de communes de Layon Loire Aubance. Cette suppression s'accompagnera alors de la disparition totale de la mission recouvrement de l'impôt sur l'intégralité du territoire de cette communauté de communes.

Enfin, pour avoir l'aval des élus concernés, la direction des Finances Publiques de Maine et Loire pourra éventuellement vous proposer la création d'une permanence. Solution qui ne sera que ce pourquoi elle a été créée : être un subterfuge éphémère pour berner élus et administrés avant de disparaître purement et simplement.

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Si les Conseils des élus des collectivités concernées et les organisations syndicales de la direction départementale des finances publiques font cause commune, la trésorerie de Saint Georges sur Loire avec l'intégralité de ses missions a toutes les chances d'être maintenue au 1^{er} janvier 2017 et la pérennité de celles de Chalonnes sur Loire et Bellevigné sur Layon pourrait être envisagée.

Il n'est pas inutile de préciser que le Secrétaire d'État au Budget, qui valide les projets des directions locales, est très sensible aux interpellations des élus locaux. Leurs initiatives l'a amené à ne pas donner son accord sur de nombreux projets au cours de cette année.

Persuadé de votre attachement indéfectible à l'égalité d'accès des citoyens aux services publics, au maintien des centres des finances publiques en milieu rural, l'exécutif de la section départementale du syndicat **FO DGFIP** s'adresse à vous, et vous demande de faire adopter par votre conseil municipal une délibération exigeant de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire :

- Le maintien du centre des finances publiques de St Georges sur Loire, Chalonnes et Bellevigné,
- L'affectation d'un comptable public dans chaque site,
- Les effectifs nécessaires à l'exercice des missions,
- le maintien de l'intégralité des missions de chaque site.

Seules conditions garantissant la pérennité de ceux-ci.

Ces restructurations participent au recul des principes républicains garantissant l'égalité de traitement des citoyens. Elles ne peuvent répondre ni à vos attentes d'ordonnateurs, ni à celles de vos concitoyens.

Le syndicat **FO DGFIP 49** est à votre entière disposition pour évoquer avec vous cette restructuration.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos sentiments républicains les meilleurs.

Pour le bureau **FO DGFIP49**

Christel Lucas
Secrétaire départemental

Vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

- Adresse mail fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

- Syndicat FO DGFIP 49 Cité administrative 15 bis rue Dupetit Thouars 49046 Angers cedex 01